



## CDI mais pas de contrat quelles sont conditions de démission ?

-----  
Par meryl32

Bonjour

L'an dernier je me suis battue car comme je cumulais CDD, et contrats pas donnés à temps, faire reconnaître le CDI. Je travaille dans le médical privé. Je suis passée en CDI le 15 mars mais aucun contrat ne m'a toujours été remis je n'ai réussi qu'à avoir une attestation en août que j'ai demandée en juillet quand sur mon bulletin j'ai vu les avantages.

Mon employeur est en liquidation judiciaire avec fermeture dans trois mois, quelles sont les conditions pour que je puisse démissionner si j'ai une opportunité ailleurs, préavis etc

Merci beaucoup

-----  
Par ESP

Bienvenue

Un CDI peut se prouver par vos bulletins de salaire et la loi précise que si le contrat n'est pas écrit alors qu'il devrait l'être, le salarié est présumé être en CDI à temps plein.

De plus, si besoin, cela peut être acté par le conseil de prud'hommes (CPH) à votre demande.

D'autre part sachant que dans le cas d'une liquidation judiciaire, les salariés font l'objet d'un traitement spécifique, la démission que vous envisagez n'est peut-être pas la meilleure des solutions.

Les salariés d'une entreprise en liquidation bénéficient d'un « super privilège ». C.à.d que le paiement des créances salariales est assuré soit par l'entreprise, si elle dispose des fonds nécessaires, soit par l'AGS.

-----  
Par meryl32

Certes, avantages quand licenciement prononcé, mais c'est maintenant que j'ai besoin de savoir ce que je fais après, étant seul revenu de la famille.

C'est compliqué